

Conseil d'administration du 24 février 2022

Délibération n°10

Objet : Commune de FERRIERES-EN-GATINAIS – « Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine historique des arènes de Pépin » - référencé n° PEN-24/06/2020-03

Etaient présents :

Au titre des communes : M. Patrick CHOFFY, M. Michel CHAMBRIN, M. Christian LEGENDRE

Au titre des EPCI : M. David DUPUIS, M. Thierry JOLIVET, M. Hervé NIEUVARTS, M. Gérard LARCHERON, M. Bertrand HAUCHECORNE, M. Gérard LEGRAND, M. Didier DUCROT, M. Laurent BAUDE, M. Alain TOUCHARD

Au titre des départements : M. Ariel LEVY, M. Frédéric NERAUD, M. Stéphane BAUDU

Représentés : Mme Béatrice BARRUEL, M. Didier NEVEU, M. François BELHOMME

*Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,*

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment l'article II-5.4,

Vu la convention de portage foncier avec la commune de FERRIERES-EN-GATINAIS en date du 6 janvier 2021,

Vu l'acte d'acquisition par l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 11 juin 2021,

Vu le courrier de M. le Maire de FERRIERES-EN-GATINAIS en date du 11 janvier 2022,

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et son annexe sont adoptés.

Article 2 : il est décidé d'approuver la passation d'un avenant à la convention de portage foncier avec la commune de FERRIERES-EN-GATINAIS portant prorogation de 7 années supplémentaires, soit une durée totale de 10 années à compter du 11 juin 2021 et d'habiliter la directrice à le signer.

Adopté

Pour extrait conforme,


Ariel LÉVY

Président

de l'EPFLI Foncier Cœur de France

Affichage le : **24 FEV. 2022**